



**Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique Territoriale**  
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du  
Centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-004

Convoqué le 10 février 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG34 de Cazouls-lès-Béziers le 19 février 2026 à 9h00.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Eliette CHARPENTIER, Séverine SAUR, Frantz DENAT, René VERDEIL, Jean BLANQUEFORT, Béatrice FERNANDO, Alain CARALP, Myriam GAIRAUD, Yves ROBIN, Pierre MATHIEU, Michel HERAIL.

Absents ayant voté par procuration en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion: André ARROUCHE, Marc ROUVIER, Emilie CABELLO.

**Objet : Approbation du rapport annuel d'activités du référent signalements pour l'année 2025.**

### Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

- VU** le Code du travail ;
- VU** le Code général de la fonction publique ;
- VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- VU** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
- VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
- VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
- VU** la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du CDG34 n°2022-D-025 relative à la mise en place du dispositif de signalement au sein du CDG 34
- VU** la délibération du conseil d'administration du CDG34 n°2022-D-025 en date du 25 mars 2022 ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du CDG34 n°2023-D-049 en date du 04 janvier 2024 ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du CDG34 n°2024-D-069 en date du 18 décembre 2024 ;
- VU** la lettre de mission de Monsieur Claude BEAUFILS, référent signalements du CDG34 ;

### CONSIDERANT

Conformément à sa lettre de mission, le référent signalement du CDG34 remet un rapport annuel d'activités au Président de l'établissement.

Ainsi, au titre de l'année 2025, le référent signalement a été saisi de 33 demandes (28 en 2024), dont 29 saisines déclarées recevables.

Bien que le référent soit compétent pour recueillir les déclarations relatives aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (HADVS), les sollicitations de 2025, concernent majoritairement des faits susceptibles de relever du harcèlement moral au travail.

Les dossiers déposés pour l'année 2025 l'ont encore été majoritairement par des agents de catégorie C. Ils déclarent tous être soumis à des contraintes de gestion d'équipe, autrement dit à un management leur apparaissant inadapté. De plus, les situations présentées sembleraient fortement

ancrées dans l'histoire de la collectivité, et les faits évoqués n'auraient certainement jamais été traités avant la Loi de 2019 et le décret de 2020.

Il sera important de noter que 8 signalements ont été déposés par des agents d'une même collectivité.

Les motifs de saisine exposés, mettent en avant : des échanges oraux et verbaux au vocabulaire grossier, une humiliation dans les ordres d'exécution des tâches, ou de l'indifférence.

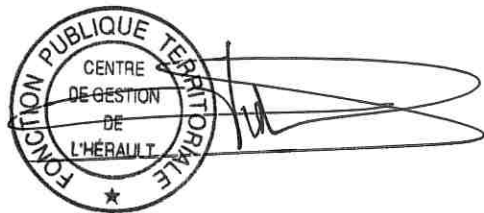
**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE, à l'unanimité, le rapport annuel d'activités du référent signalements pour l'année 2025 tel que joint en annexe.**

Fait à Montpellier,

Le 24/02/2026.

Le président du CDG 34,

A circular stamp with the text "FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the perimeter and "CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT" in the center, with a small star at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

**Philippe VIDAL**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 24/02/2026 et de sa publication le 24/02/2026.